

# APPEL A CANDIDATURE

## L'IDENTITÉ VISUELLE 2024

**La Rayonne lance un appel à candidatures pour la création d'une nouvelle identité visuelle pour la saison 2024-25. Nous recherchons un illustrateur ou une illustratrice pour concevoir une série d'illustrations adaptées à nos supports de communication, tant imprimés que numériques, ainsi qu'à notre signalétique.**

Association d'intérêt général, le CCO est né en 1963. Il encourage l'expérience, favorise la citoyenneté, renforce la capacité de tous les individus à agir, consolide les dynamiques collectives. L'association porte le projet de La Rayonne.

La Rayonne, lieu multifonctionnel regroupant une salle de concert, un amphithéâtre, des ateliers de création, un studio de danse, un fablab, des espaces de travail partagés, une pépinière d'accompagnement et un vaste parc, propose chaque année une identité visuelle saisonnière pour ses supports web et print. L'objectif est de maintenir une cohérence avec la charte graphique existante tout en apportant un marqueur fort de la saison en cours.

La nouvelle identité visuelle doit être pensée de manière à permettre à nos équipes de communication de l'utiliser au quotidien et de la décliner en toute autonomie pour les futurs supports. Tous les gabarits fournis doivent être modifiables sur les logiciels courants.

### Les enjeux :

1. Rassembler toutes nos activités sous une identité cohérente, lisible et distinctive (salle de concert et tiers-lieu)
2. Intégrer harmonieusement cette identité visuelle avec notre charte graphique existante
3. Mettre en valeur le dynamisme local de La Rayonne à travers un design contemporain

### A. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Le concours est ouvert aux personnes répondant aux critères suivants :

- Être âgé de 18 ans ou plus
- Résider dans la métropole de Lyon
- Être disponible pour travailler avec La Rayonne de juin 2024 à juin 2025, de manière ponctuelle

### B. DESCRIPTION DU PROJET

Nous recherchons un illustrateur ou une illustratrice pour créer une série d'illustrations destinées à la nouvelle saison 2024-2025 de La Rayonne (salle de concert et tiers-lieu). Le projet comprend :

- 1 illustration pour l'affiche de saison

- 1 illustration mini (petit format représentant par exemple un objet ou un personnage sans décor)

*Recommandé* : Création d'une charte graphique pour nos réseaux sociaux et pour nos événements.

### C. MODALITES DE PARTICIPATION

L'inscription préalable est obligatoire [via ce lien](#). La date limite de candidature est fixée au dimanche 26/05/2024 à 23h59. Les portfolios doivent être hébergés en ligne et transmis via le formulaire de participation.

### D. SÉLECTION DU LAURÉAT

#### 1. Dispositions générales

Le lauréat sera sélectionné sur la base de son portfolio et d'un court texte de motivation d'environ 10 lignes. Les critères de sélection incluent :

- Pertinence du paragraphe de motivation
- Originalité du style artistique
- Cohérence du style avec l'identité de La Rayonne et le projet associatif du CCO (dossier de présentation CCO + site internet)

#### 2. Exclusions

Sont exclues du concours les productions ne respectant pas les conditions énoncées et celles parvenues après la date limite.

### E. RÉTROPLANNING

Le calendrier global du l'appel à candidature et de la prestation est le suivant :

- 02/05/2024 : Publication de l'appel à candidature.
- 26/05/2024 : Clôture des candidatures.
- 29/05/2024 : Notification de la personne sélectionnée.
- 03/06/2024 : Réunion de briefing.
- 15/06/2024 : Présentation de 3 pistes créatives et choix par La Rayonne de la piste retenue.

### F. RÉMUNÉRATION

La rémunération du lauréat est fixée à 1500 € TTC et comprend :

- La création des illustrations et la livraison des fichiers finaux à La Rayonne
- 2/3 réunions sur l'année 2024-2025
- La cession des droits à La Rayonne pour l'utilisation des illustrations sur tous supports

### **G. NON-SÉLECTION ET UTILISATION DES INFORMATIONS PERSONNELLES**

Les participants non sélectionnés ne seront pas indemnisés. Les informations personnelles des participants seront traitées conformément à la loi en vigueur.

### **H. ATTRIBUTION ET NOTIFICATION**

Le non-respect des conditions entraînera la disqualification du participant. Le lauréat devra être une personne morale (auto-entrepreneur, association ou freelance par exemple) pour pouvoir signer le contrat.

La participation à l'appel à candidature implique l'acceptation pleine et entière du cadre énoncé dans l'appel à candidature.